

Distr. RESTREINTE
SR/220
25 mai 1951
ORIGINAL: FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT VINGTIEME SEANCE

qui s'est tenue à Government House, Jérusalem,
le vendredi 25 mai 1951 à 10 heures 30

Présents :

M. Aras (Turquie) - Président
M. Palmer (Etats-Unis)
M. de Boisanger (France)
M. de Azcarate - Secrétaire principal

1. Incidents survenus entre Israël et la Syrie :
Texte établi par le Secrétariat pour la note destinée
aux gouvernements des pays représentés à la Commission
(suite de la discussion)

Le PRESIDENT présente le nouveau projet de texte établi par le Secrétariat pour la note destinée aux gouvernements des pays représentés à la Commission, en tenant compte des observations formulées au cours de la séance précédente. Il indique que ce texte a été mis au point par les délégués suppléants des Etats-Unis et de la France.

M. PALMER (Etats-Unis) est prêt à accepter ce projet de texte à l'exception du premier alinéa de la page 2 et du dernier alinéa de la page 3 pour lesquels il propose une nouvelle rédaction. En effet, s'il lui paraît opportun que la Commission expose très clairement la façon dont elle conçoit ses responsabilités dans l'affaire syro-israélienne, il croit néanmoins nécessaire de ne pas prendre ouvertement position au sujet d'une révision éventuelle des conventions d'armistice, au moment où le chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve s'efforce de

mener à bien des négociations difficiles. Les membres de la Commission ont toute latitude pour faire connaître leur sentiment sur cette question dans les commentaires personnels dont ils pourront accompagner la note commune adressée officiellement à leurs gouvernements respectifs et, pour sa part, il se propose de le faire.

M. de BOISANGER (France) se rallie au point de vue de M. Palmer et suggère à son tour quelques modifications au projet de note et au nouveau texte proposé par M. Palmer.

Un échange de vues s'engage sur le dernier paragraphe qu'il est convenu de rédiger d'après le texte proposé par M. Palmer et amendé par M. de Boisanger.

Le PRESIDENT suggère de demander au Secrétariat de présenter un dernier projet de texte dans lequel il serait tenu compte des amendements et des remaniements proposés par les membres de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 heures 15.